

Sujet : [INTERNET] enquête hydroélectricité Chavière-Val Cenis

De : > nadblein (par Internet) <nadblein@gmail.com>

Date : 03/03/2024 à 21:00

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous tenons à faire plusieurs observations concernant le projet cité en référence et partager quelques points de vigilance qui nous semblent importants. Nous tenons à rappeler que la zone du projet se situe dans une zone très proche du parc national de la Vanoise.

Microcentrale ou centrale :

En premier lieu, nous notons que l'intitulé de l'enquête publique (ainsi que celui de sa prolongation) fait référence à un projet de "microcentrale hydroélectrique". Or, la société Cayrol parle de "centrale hydroélectrique". L'annonce de la Préfecture ne correspond pas exactement au projet de la société Cayrol. Qu'en est-il ?

Pénurie d'eau :

Ce projet de création a vu le jour en 2018, Depuis, bien des données ont changé. Ce qui était prévu à l'époque est-il toujours d'actualité du fait du réchauffement climatique ? Nous nous inquiétons de savoir si la société Cayrol aura le droit d'avoir recours à un groupe électrogène en cas de pénurie d'eau comme cela a pu être le cas pour la centrale de Bramans...Y aura-t-il des clauses restrictives à ce sujet ?

Environnement :

Les conclusions de la Société Cayrol sur les effets de leur projet sur l'environnement semblent minimiser les faits. Les mesures compensatoires nous semblent bien faibles. Les lois sur l'environnement et la protection de l'eau et de l'environnement sont-elles réellement respectées ?

Chemin de randonnée :

La conduite forcée coupe, dans sa partie aérienne, le sentier du Grand Dzeu qui traverse le ruisseau de la Chavière par un petit pont de bois. Quel aménagement est prévu pour conserver le franchissement du ruisseau (aménagement à l'identique et non en béton) ?

Niveau sonore :

Quant aux mesures des niveaux sonores, il n'y a pas eu d'études faites au niveau des chalets situés en amont du Pont du Villard, c'est à dire au Villard Dessus. L'intensité sonore d'une turbine et le type de bruit émis par celle-ci ne peuvent pas être comparés à l'intensité sonore du torrent (une des mesures a été faite en ce lieu). Nous souhaitons que d'autres mesures soient faites au Villard Dessus afin de concevoir une isolation adéquate pour le bâtiment qui abritera la centrale et demandons que la société Cayrol s'engage à ne pas augmenter le niveau sonore en amont de celle-ci. L'article L145-3 du Code de l'urbanisme qui a pour objectif la protection et la mise en valeur du patrimoine savoyard - code que nous avons respecté pour la restauration de notre chalet - prend-t-elle en compte les risques de nuisances sonores dans ce type de projet ?

La centrale :

La centrale va venir s'implanter dans un cadre naturel - préservé jusqu'à maintenant - et très fréquenté par les randonneurs, été comme hiver, car point de départ pédestre vers le Parc de la Vanoise. Ce bâtiment sera-t-il conçu pour réduire au maximum son empreinte carbone au moment de sa construction et son impact visuel une fois fini (plantations, couverture végétale, construction bois) ? Ce bâtiment est-il soumis aux mêmes contraintes sévères de construction (cf code de l'urbanisme) que pour tous les chalets d'alpage situés en amont (toit en lauzes, pierres, ...) ?

Circulation :

La société a-t-elle obtenu des autorisations de circulation sur la D83 l'hiver alors qu'une partie de celle-ci est transformée en piste de ski de fond et interdite à la circulation par arrêté préfectoral ? En toute saison, de nombreux promeneurs, à pied ou à cheval, utilisent cette route qui est sans issue et de ce fait très peu fréquentée par les véhicules. La fréquentation du Ranch du Pont du Villard ne risque-t-elle pas d'être fortement impactée ? Tous les troupeaux de Termignon montent et descendent de l'alpage en empruntant également régulièrement cette route au printemps et à l'automne. Qu'en sera-t-il pendant les travaux et lors des visites de contrôle ? Cette route va-t-elle garder son caractère paisible ?

Circuit de l'électricité produite :

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu quels aménagements étaient prévus pour acheminer l'électricité et vers où ?

Cordialement.

Jean-Louis et Nadia Blein
Le Villard Dessus
73500 TERMIGNON
Tél. : 06 03 76 77 76